
Compte-rendu du Comité de Pilotage du site Natura 2000
« Milieux humides, forêts, pelouses et habitats à chauves-souris du Morvan » FR2600987
22 Janvier 2026

Présentes et présents :

Patrick George, *Président du Comité de Pilotage, Pierre-Perthuis*
Sylvain Mathieu, *Président du Parc naturel régional du Morvan*

Mathieu Danvy, *Fédération régionale des chasseurs de Bourgogne-Franche-Comté*
Guy Roblin, *Fédération régionale des chasseurs de Bourgogne-Franche-Comté*

Élus des communes

Jessica Raciti, *Montsauche-les-Settons*
Chantal Thibault, *Planchez*
Alain Chevalier, *Sussey*
Rosine Lechaton, *Missery (Maire)*
Philippe Veyssières, *Asquins (Maire)*
Jean-Paul Riboulot, *Juillenay*

Stéphane Clément, *Syndicat mixte des bassins-versants de l'Arroux et de la Somme*

Jean de Gesnais, *Union des associations d'usagers des sites Natura 2000, Association Etangs de France Nivernais-Morvan*

Services de l'État

Bertrand Barré, *Région Bourgogne-Franche-Comté*
Léa Langonnier, *Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne-Franche-Comté*
Sophie Chokomian, *Direction Départementale des territoires de l'Yonne*
Hugo Jeannelle, *Direction Départementale des territoires de Saône-et-Loire*

Alban de Montigny, *Fransylva 58*
Régis Michon, *Fransylva 71*
Bruno Chopard, *Agence Bourgogne Est de l'Office National des Forêts*
Yann Mozziconacci, *Agence Bourgogne Ouest de l'Office National des Forêts*
Cédric Turé, *Centre National de la Propriété Forestière de Bourgogne-Franche-Comté*

Jean Blancheteau, *Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire*
Thomas Lemée, *Jeunes Agriculteurs de Bourgogne-Franche-Comté*

Représentants socio-professionnels

Dominique Rollin, *Comité départemental de canoë-kayak de Bourgogne-Franche-Comté*

Othilia Marotte, *Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne*
Michèle Jung, *Association Autun Morvan Ecologie*
Maxime Jouve, *Ligue pour la Protection des Oiseaux de Bourgogne-Franche-Comté*

Parc naturel régional du Morvan

Sylvain Mathieu, *Président*
Laurent Paris, *Responsable de pôle*
Patrice Boulongne, *Chargé de mission*
Clément Garineaud, *Chargé de mission*
Camille Guet, *Chargée de mission*
Sidonie Henning, *Chargée de mission*

Excusées et excusés :

Martine Chamblin, *Foissy (Maire)*
Patrick Reveneau, *Limanton (Maire)*
Pascal Lachaume, *Vic-sous-Thil (Maire)*
Anne-Marie Ducreux, *Saint-Léger-sous-Beuvray (Maire)*
Corinne Maugey, *Beurey-Bauguay (Maire)*
Christine Buré, *Avallon (Adjointe)*
Pascal Lhernault, *Saint Prix Les Arnay (Maire)*

André Accary, *Conseil départemental de Saône-et-Loire (Président)*

François Sauvadet, *Conseil départemental de Côte-d'Or (Président)*
Juliette Charon, *Conseil départemental de l'Yonne (Directrice adjointe Alimentation, Agriculture et Ressources Naturelles)*

Fabienne de Cuyer, *Conseil départemental de l'Yonne (chargée de mission ENS)*
Joseph Racine, *Syndicat mixte des bassins-versants de l'Arroux et de la Somme (Directeur)*
Patrick Mercuzot, *Syndicat de Serein (Président)*
Gilles de Corson, Fransylva 71
Olivier Bertrand, Président du site Pelouses, forêts et chauves-souris du sud de l'Yonne"

Estelle Burlotte, animatrice du site Pelouses, forêts et chauves-souris du sud de l'Yonne"
Daniel Sirugue, SHNA-OFAB, Directeur
Anne HERMANT Chambre d'Agriculture de Côte d'Or

Ce comité de pilotage avait lieu à Saint-Brisson le 22 Janvier 2026 à 14h.

La réunion est présidée par Monsieur Patrick GEORGE, Président du COPIL du site Natura, et animée par les animateurs et animatrices Natura 2000 : Patrice BOULONGNE, Clément GARINEAUD et Sidonie HENNING.

Tous les documents relatifs au COPIL (bilan, présentation et compte-rendu) seront mis à disposition sur le site internet : biodiversitedumorvan.n2000.fr

Début de la séance

La séance est ouverte à 14h18 par le Président du Parc naturel régional du Morvan et représentant de la région BFC, Sylvain MATHIEU. M. MATHIEU commence par un mot d'accueil puis introduit Monsieur Patrick GEORGE, Président du COPIL Natura 2000 Nord Morvan. M. GEORGE remercie l'ensemble des membres du COPIL présents et souligne l'importance du travail mené par l'équipe Natura 2000 depuis plus de quatre ans maintenant, avec 166 réunions de concertation menées dans le cadre du projet d'extension du site. Il note que Natura 2000 a joué un rôle déterminant dans la labellisation du Grand Site de France de Vézelay et regrette que le préfet ait reporté la consultation après les élections municipales.

Après avoir présenté le fonctionnement et l'ordre du jour de ce COPIL, Patrick GEORGE, Président du COPIL, demande l'approbation du compte-rendu du dernier COPIL en date du 10 Juillet 2025.

Le compte rendu du dernier COPIL est approuvé à l'unanimité.

Bilan de l'animation 2025

(diapositives 7 à 32 de la présentation)

Cette première partie de la réunion s'est focalisée sur le bilan des actions 2025.

• *Actions et contrats Natura 2000 :*

Un travail a été mené sur trois contrats Natura 2000. Le dépôt sur Europac d'une demande de franchissement permanent sur la commune de Fontenay-près-Vézelay a été réalisé, celle-ci est en cours d'instruction.

Un retour plus détaillé sur l'aménagement de gîtes à chauves-souris à Arnay-le-Duc a été présenté avec le visionnage du reportage réalisé par France 3 Bourgogne. L'enjeu était de sécuriser un gîte de mise bas de Grand murin dans l'église par une action hors contrat Natura 2000. Une animation par l'équipe Natura 2000 a été proposée en parallèle des travaux à destination de groupes scolaires. Un panneau pédagogique est en cours de réalisation afin de valoriser le chantier d'aménagement et devrait être installé à proximité de l'église.

- **Extension du Site Natura 2000 :**

Le périmètre d'extension du site concerne 50 communes, pour une surface de **21 037 ha**. En 2025, 50 réunions techniques et politiques ont été menées.

Le dossier destiné à la consultation officielle a été transmis au service de la DREAL en Octobre 2025.

A ce jour, la consultation n'a pas été engagée, le Préfet de région M. MOURIER a pris la décision de ne pas la lancer avant les élections municipales.

M. DE MONTIGNY (Fransylva 58) fait remarquer que selon lui le préfet n'a pas souhaité de consultation avant les élections et que ce dernier souhaitait un accord de toutes les parties concernées. M. DE MONTIGNY note également que lors de certaines réunions de concertation, il a entendu que si un propriétaire ne souhaitait pas être dans l'extension, il n'y serait pas.

M. MATHIEU (PnrM) répond en précisant qu'il était possible de faire des ajustements en limite de périmètre mais que le projet ne pouvait pas être modifié dans son ensemble.

Mme LANGONNIER (DREAL) précise que chaque propriétaire ne peut se prononcer individuellement pour ou contre le projet, au risque d'en compromettre la cohérence, notamment d'un point de vue écologique. Elle ajoute que le préfet a indiqué que la consultation ne serait pas lancée avant les élections municipales ni avant une concertation avec les nouveaux élus. Il souhaite disposer d'éléments complémentaires relatifs aux enjeux forestiers, écologiques et communaux. À ce stade, cette décision n'a toutefois pas encore été formalisée officiellement.

M. MICHON (Fransylva 71) interroge sur la réduction de la surface d'extension, passée de 24 000 ha présentés en Juillet 2025 à 21 037 ha aujourd'hui. M. GARINEAUD (PnrM) explique que quelques communes ont souhaité se retirer du projet après le mois de juillet. D'autres retraits résultent de la hiérarchisation des enjeux demandée par la profession forestière et présentée lors du COPIL de juillet 2025. Cette hiérarchisation réalisée quelques jours avant le COPIL de juillet a ensuite été retravaillée durant l'été afin d'ajouter un niveau de priorité 4, permettant de distinguer les forêts de feuillus et les prairies naturelles aux forêts de résineux et aux zones de cultures, ces dernières étant considérées comme des milieux dégradés. Cette carte de priorisation se trouve en *annexe 2*.

M. LEMEE (Président des Jeunes Agriculteurs BFC) souligne que malgré le nombre élevé de réunions, il y a eu un manque d'information aux exploitants agricoles notamment ceux ayant d'importantes surfaces concernées. La concertation avec le monde agricole a pu être rattrapé tardivement par Monsieur Olivier GEORGES (ancien directeur du PnrM) avant l'envoi du dossier, toutefois M. LEMEE insiste sur la nécessité d'avertir les exploitants.

M. GARINEAUD précise que la concertation s'est orientée en premier lieu à destination des élus, qui ont ensuite décliné la concertation sur leur commune selon des méthodes différentes (réunions publiques, réunions spécifiques pour les exploitants agricoles...). M. GEORGE (Président du COPIL) ajoute que les élus des communes doivent aussi informer les propriétaires.

Mme CHOKOMIAN (DDT 89) précise que les membres du COPIL ont aussi un rôle de relais d'information.

M. MATHIEU rappelle que la création des premiers sites Natura 2000 s'est fait avec peu de travail de concertation.

M. TURE (CNPf) précise qu'il est nécessaire de distinguer les notions de « concertation » et « accord », le travail de concertation n'impliquant pas forcément l'obtention d'un accord.

M. LEMEE justifie les contraintes apportées par l'extension aux agriculteurs par la BCAE9 sur les prairies sensibles, empêchant le retournement des prairies permanentes classées.

Il est alors rappelé que des dérogations ont été ouvertes depuis 2025 et que l'équipe Natura 2000 commence à traiter ce type de dossier.

M. VEYSSIERES (Maire d'Asquins) ajoute que sur la commune d'Asquins, la réunion publique a permis d'échanger et de débattre sur des questions agricoles notamment sur le classement en prairie sensible, et ainsi de valider le projet d'extension sur la commune.

M. BLANCHETEAU (Chambre d'Agriculture 71) ajoute que les chambres d'agriculture peuvent aussi jouer le rôle d'intermédiaire entre les élus et les agriculteurs dans le cadre de la concertation sur l'extension Natura 2000.

- **Formations Mesures Agro-environnementales et Climatiques**

Cette année a marqué la fin des formations MAEC obligatoire pour les exploitations engagées. En 2025, 194 exploitations ont été formés avec 9 formations réalisées au printemps (dont 6 en site Natura 2000) pour 442 exploitations formées au total.

- **Avis et expertises**

9 projets ont fait l'objet d'une évaluation d'incidence. 19 autres projets ont simplement été accompagnés pour des conseils afin d'intégrer les enjeux Natura 2000. 29 dossiers de manifestations sportives ont été traités sur la plateforme de la DDT 58 et 71.

- **Natural'action**

Cette coanimation en lien avec le CNPF sur les contrats Natura 2000 a permis de mettre en avant la possibilité de mener des formations pour des acteurs socio-professionnels que ce soit pour des gestionnaires forestiers en forêt privée comme publique, comme pour les exploitants agricoles sur la gestion du parasitisme par exemple. L'équipe Natura 2000 se tient à l'écoute de proposition de formations à destination des différents acteurs du site.

- **Études et suivis**

Parmi les études mises en œuvre en 2025, l'équipe Natura 2000 s'est chargée de la gestion d'espèces exotiques envahissantes (Renouée du Japon et Faux-Indigo), en répondant aux questions sur les techniques utilisées et les autres espèces exotiques rencontrées dans le cadre de l'animation des sites (Raisin d'Amérique, Ambroisie, Balsamine de l'Himalaya). Des avis sont partagés quant à la nécessité de développer et/ou de valoriser des outils de sensibilisations auprès des exploitants, gestionnaires et des propriétaires sur la gestion des espèces exotiques envahissantes.

L'équipe Natura 2000 précise que dans le cadre du suivi flore débuté en 2025 et qui se poursuivra en 2026, chaque éleveur est contacté par téléphone afin de l'informer en amont de la venue des agents en charge de réaliser l'inventaire botanique.

M. DE MONTIGNY (Fransylva 58) revient sur les contrats Natura 2000 en demandant la pertinence du contrat de reconstruction d'un franchissement permanent d'un cours d'eau sur Fontenay-près-Vézelay.

Ce pont en bois ayant été mis en place dans le cadre du Life, celui-ci visait à protéger une population d'écrevisse autochtone tout en facilitant le franchissement pour permettre à un agriculteur d'accéder à ses parcelles.

M. DE GESNAIS (Union des associations d'usagers des sites Natura 2000) questionne sur les actions du Parc et de Natura 2000 par rapport aux risques incendies en forêt et en plaine.

M. MATHIEU (PnrM) explique que le Parc, à son initiative, à réaliser une cartographie des routes et des infrastructures (dessertes, points d'eau...) afin d'identifier les éléments qui seront à parfaire

pour une prévention et une lutte efficace à l'échelle de son périmètre. A la Région BFC, le FEADER Forêt privilégié la DFCI.

M. GARINEAUD (PnrM) précise que Natura 2000 ne finance pas du réglementaire mais ne va pas à l'encontre de la sécurité.

Mme JUNG (Autun Morvan Ecologie) interroge sur l'usage des véhicules motorisés hors des sentiers forestiers qui dégradent les milieux naturels.

M. MATHIEU (PnrM) répond qu'il s'agit d'un conflit d'usage et qu'il est nécessaire de faire de la sensibilisation pour inciter les usagers de véhicules motorisés à rester sur les sentiers réservés à cet effet.

M. GARINEAUD (PnrM) confirme que dans d'autres sites Natura 2000, comme celui sur les pelouses dans le Sud Yonne, de la signalétique a été installé pour éviter ces débordements.

- **Animation et communication**

Cinq animations réalisées par l'équipe Natura 2000 ont permis de sensibiliser 89 personnes. Différents supports de communication ont été conçus dont deux lettres d'information Natura 2000 et des affiches d'animation...De plus, la presse locale a rédigé des articles au sujet du site et notamment sur l'extension.

Bilan Budget 2025

(diapositives 34 à 37 de la présentation)

Ce temps a permis de repréciser certains sujets liés au programme Natura 2000, notamment la répartition budgétaire du financement avec une part de 80 % par l'Europe (FEADER) et 20 % par la Région BFC.

Il est noté sur le bilan de l'année 2025, un financement d'un franchissement permanent à Fontenay-près-Vézelay de 20 000€, celui-ci n'a pas encore été dépensé étant donné que le dossier n'est pas encore instruit.

Budget prévisionnel 2026

(Cf diapositive 40 de la présentation)

Il n'y a pas eu de remarques sur cette partie.

Programme 2026

(diapositives 41 à 51 de la présentation)

M. DE GESNAIS (Union des associations d'usagers des sites Natura 2000) demande si des travaux d'évaluation ont été réalisés pour connaître l'efficacité du dispositif Natura 2000.

M. GEORGE (Président du COPII) affirme que la présence du site Natura 2000 et de données écologiques de qualité ont permis le classement du Grand Site de Vézelay.

M. GARINEAUD (PnrM) ajoute que des programmes d'évaluation existent à différentes échelles, qui sont notamment présentés dans le rapport de l'UMS PatriNat « L'efficacité du réseau Natura 2000 terrestre en France » de Paul Rouveyrol et Maya Leroy (2021).

Diapo 45 : Pour le suivi de la diversité floristique des prairies, les deux derniers secteurs seront parcourus en 2026, avec l'accompagnement du CBNBFC et l'appui d'un stagiaire. Les résultats attendus se concentreront sur le lien entre les pratiques agricoles et la flore, ainsi que sur l'état de conservation des prairies.

Diapo 47 : M. MICHON (Fransylva 71) interroge sur l'évolution des populations de moule perlière dans le Morvan.

Mme HENNING (PnrM) répond que pour les sites Natura 2000, les populations ont été régulièrement suivies. La population de mulette perlière dans la Cure en amont du lac des Settons se porte bien même si des interrogations persistent sur leur capacité de dispersion et d'enfouissement dans le sédiment, malgré des preuves de reproduction (relargage de larves et fixation sur les branchies de Truite fario). Alors que sur le Cousin, la dynamique de population est moins bonne avec l'absence de signe de reproduction récent. En dehors des sites, les données sont trop peu conséquentes pour permettre d'établir des conclusions. La dernière actualisation des données de répartition de l'espèce datent de 1998 à 2000, c'est dans ce cadre qu'une étude d'ADN environnemental est portée sur le Morvan. Il est à noter que la maturité sexuelle de cette espèce est de 10 ans, les jeunes vivent dans le sédiment pendant plusieurs années ce qui ne rend pas l'observation facile.

M. DE MONTIGNY (Fransylva 58) demande des précisions sur les actions mises en places qui ont permis de maintenir ces populations de moule perlière.

Mme HENNING et M. GARINEAUD lui répondent que le programme Life et le travail réalisé par les contrats territoriaux ont permis de participer à la conservation de cette espèce au sein des sites, même si ces actions ne sont pas directement liées à des actions Natura 2000.

Une autre action qui n'a pas été exposé lors de cet échange est l'engagement des agriculteurs aux Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) sur le maintien de prairies permanentes (afin d'éviter leur retournement et la limitation des intrants) ainsi que sur la préservation des ripisylves hautes en bord de cours d'eau.

Travail sur la communication

(diapositives 52 à 57 de la présentation)

En amont de cette réunion, un questionnaire a été envoyé à chaque membre du COPIL ainsi que les communes concernées par l'extension, afin d'interroger les supports de communication existants pour le site Natura 2000 mais aussi les futures actions à mener sur le sujet.

A la date de ce COPIL, un premier constat est visible, 50 % des personnes recevant la lettre d'information Natura 2000 ne la diffuse pas. Les échanges sur les différents types de supports permettent de constater comme dans d'autres sites Natura 2000 de la région, que les questions autour de la communication sont d'actualité, notamment sur les supports de communication entre voie électronique et numérique.

M. BASDEVANT (Maire d'Anost) précise que lors de l'envoi de support de communication ou d'autres documents, il est important de préciser quelle est la diffusion souhaitée (élus, habitants...). Mme RACITI (Elue de Montsauche-les-Settons) invite également à créer des contenus dans les bulletins communaux, faire des focus sur les actions du site à l'échelle des communes concernées. Ainsi, la communication notamment par les lettres d'informations, peut-être moins régulière mais plus ciblée.

Concernant le site internet (<https://biodiversitedumorvan.n2000.fr/>), celui-ci ne constitue pas un doublon avec le site internet Natura 2000 à l'échelle nationale. En effet, le site regroupe les périmètres, les généralités, les suivis et les actualités qui sont menés à l'échelle des deux sites animés par le Parc.

Concernant les panneaux d'affichage en zone Natura 2000 (« ici zone natura 2000 »), plusieurs membres du COPIL trouvent qu'il est intéressant d'informer quand on se trouve dans une zone Natura 2000, cependant ces panneaux ne doivent pas être sur tous les chemins. Ils doivent servir de support de communication ponctuellement.

Conclusion

Le Président du COPIL Natura 2000 conclut en exprimant le souhait de revoir les élus présents lors des prochaines réunions.

En l'absence d'autres questions ou remarques, le Président Patrick GEORGE remercie l'ensemble des personnes présentes et clôt la séance à 16h20.

Compte-rendu rédigé par Patrice BOULONGNE, Sidonie HENNING le 10 Février 2026.

M. GEORGE, Président du comité de pilotage du site Natura 2000
« Milieux humides, forêts, pelouses et habitats à chauves-souris du Morvan »

Annexe 1 : Résultat du questionnaire sur la communication

Au 10 Février 2026, les résultats du questionnaire sur la communication montre une participation de **25 personnes** dont 80 % d'élus·es d'une commune. A noter qu'une partie de ces élu·es a reçu le lien en tant que nouvelles communes dans le cadre de l'extension mais ils ne sont à ce jour pas membre du COPIL. Les autres réponses correspondent à des membres du COPIL comme des représentants de l'État ; des représentants d'organismes dans les domaines de la chasse, la pêche, le sport et le tourisme ; des représentants des propriétaires fonciers/profession sylvicole et des représentants de bassins versants des syndicats de bassins versants.

- Lettre d'information Natura 2000

Concernant la lettre d'information Natura 2000 : 4 personnes indiquent ne pas la recevoir. Différents canaux de diffusion sont utilisés par les structures/communes : le mail (32%), Panneau pocket (16%), la version papier (24%), l'office de tourisme (4%). D'autres supports, notamment numériques sont mentionnés comme Facebook.

Toutefois, **40 % des répondants mentionnent ne pas diffuser la lettre d'information**. Interrogés sur les raisons de cette absence, ils évoquent principalement une méconnaissance de la lettre d'information, un format numérique jugé peu adapté ou encore un trop grand nombre de sollicitations.

- Divers supports de communication

L'équipe Natura 2000 a produit différents supports de communication sur le dispositif et sur la biodiversité du Morvan, ces outils ne sont aujourd'hui pas connus par l'ensemble des répondants comme en témoigne le diagramme ci-contre.

En effet, **40 % des sondés ne connaissent aucun des quatre supports produits**.

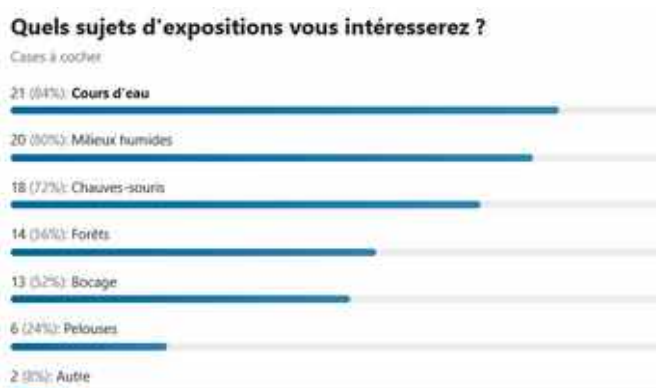


- Expositions

Concernant la communication autour de Natura 2000 à travers des expositions sur des kakemonos, 68 % des répondants se déclarent intéressés par cet outil. L'équipe Natura 2000 disposent déjà de trois expositions : Morvan terre de nature, la continuité écologique et le sonneur à ventre jaune. Toutefois, l'enquête révèle que **44 % des personnes interrogées (11 réponses) ne connaissent pas ces expositions**. A noter que sur les 11 personnes ne connaissant pas les expositions, 6 ne connaissent pas non plus les divers supports de communication.

Les expositions existantes, ainsi que celles qui pourraient être développées, suscitent l'intérêt des élu·es, notamment pour sensibiliser les habitants en mairie ou lors d'événements culturels, mais aussi le jeune public dans les établissements scolaires.

Parmi les thématiques proposées, les cours d'eau et les zones humides apparaissent comme prioritaires (plus de 80 % d'avis favorables). L'exposition sur la continuité écologique, déjà produite dans le cadre du programme Life, pourrait ainsi être davantage mobilisée pour répondre à cette attente.



Plusieurs propositions d'exposition ont été faites concernant la ripisylve et les plantations forestières mais également pour une sensibilisation plus globale aux enjeux de biodiversité, à la préservation des milieux naturels et au dispositif Natura 2000.

- Site internet Natura 2000

Il y a **64 % des sondés qui connaissent le site et 56 % l'ont déjà utilisé**. Concernant les contenus souhaités sur le site web, plusieurs contenus sont déjà présents sur ce dernier (Carte du périmètre, contacts ou motif d'évaluation d'incidence). Toutefois un travail doit être mené sur des contenus qui concernent les actualités et les enjeux du site Natura 2000.

- Animations grand public

Les animations sont bien connues des sondés (76%) notamment via la lettre d'information (64%) ou les informations en COPIL (56%).

- Besoin de communication

72 % des répondants expriment un besoin en communication sur Natura 2000 au sein de leur structure ou dans leur commune.

Du côté des acteurs socioprofessionnels, la création d'une plaquette spécifique présentant le dispositif ainsi que l'installation de panneaux de petit format signalant la présence d'un site Natura 2000 semblent intéressées.

Parmi les élu·es ayant répondu, 60 % souhaitent également disposer d'une plaquette dédiée. Une actualisation du « livret du Maire », déjà existant, pourrait ainsi être envisagée. Cette question à choix multiple met également en évidence d'autres supports jugés pertinents par les élu·es : 55 % souhaitent la publication d'une note dans le bulletin municipal, 50 % l'installation de panneaux « Commune Natura 2000 », 20 % la diffusion d'autocollants, 15 % l'organisation de réunions de présentation du dispositif et 10 % la mise en place de formations, par exemple à destination des secrétaires de mairie.

Pour conclure sur la suite de cette enquête :

Notre logiciel d'envoi de la lettre d'information nous a permis de constater que 48 % des destinataires ouvre le mail. En complément, le questionnaire de communication montre que quelques personnes ne la reçoivent pas. Une mise à jour de la liste d'envoi va être réalisé afin d'assurer la diffusion optimale du document. Il sera également précisé dans l'intitulé du mail auprès de quel public la diffuser (élu•es et habitant•es). Enfin, une mise en lumière d'action réalisée au sein d'une commune sera rédigée dans les prochaines lettres d'information.

Le support de communication « Livret du maire » va être retravaillé dans son contenu pour répondre à la nécessité de mieux connaître le dispositif Natura 2000. Il sera également renommé « Livret des élu•es » afin d'éviter la possible restriction de lecture uniquement au maire. Un support de communication à destination des secrétaires de mairie pourrait également être conçu, qui permettrait de renseigner et mettre à disposition de la documentation aux habitant et habitantes.

Il est constaté que les expositions sont les supports de communication les moins connus, et qu'elles sont identifiées principalement pour l'usage des écoles, mairies et évènements culturels. Un travail de communication sera donc engagé afin de mieux les faire connaître et de faciliter leur prêt, pour qu'ils puissent bénéficier à un public plus large. Ces expositions seront encadrées par une convention de prêt pour chaque emprunt.

Concernant le site web, récemment mis à jour le travail se poursuit et l'équipe partagera davantage d'actualités concernant les actualités du site Natura 2000.

Annexe 2 : Carte de priorisation des secteurs (Septembre 2025)

Suite à une demande des membres du COPIL, nous avons hiérarchisé l'ensemble du zonage de l'extension en 4 niveaux d'enjeux en fonction de critères écologiques.

Le total de la surface cartographiée par enjeux de priorité : 20 168 ha sur 21 037 ha

Les 868 ha non priorisées correspondent à des routes, des habitations, des aménagements artificiels et des zones de friches.

Niveau 1 : Secteurs prioritaires à enjeux majeurs. Sont inclus les habitats dits prioritaires ou à très forts enjeux tel que les forêts à haute valeur écologique (FHVE), les cours d'eaux, les parcelles forestières cartographiées comme humides, les prairies humides cartographiées comme humides ou expertisée ou engagées en contrat MAEC localisées, les pelouses sèches et les gîtes à chauves-souris d'intérêt communautaire avec un rayon de 500 m pour les gîtes majeurs et 200m pour les autres gîtes connus.

Surface concernée : **3 874 ha**

- surface forestière : 2 015 ha
- surface agricole : 1 239 ha
- surface autre : 620 ha

Niveau 2 : secteur à forts enjeux. Sont inclus les habitats forestiers feuillus (FHVE à conforter) et les habitats prairiaux d'intérêt communautaire dans lesquelles une espèce ou une station de flore d'intérêts communautaire est connue. Les stations floristiques d'espèces protégées ou menacées avec un rayon de 10m ont été incluses.

Surface concernée : **3 812 ha**

- surface forestière : 2 281 ha
- surface agricole : 1 337 ha
- surface autre : 194 ha

Niveau 3 : Secteurs à enjeux modérés. Sont inclus les forêts de feuillues à valeur écologique à conforter et les prairies naturelles dans lesquelles aucune espèce d'intérêts communautaire n'est connue. Dans les deux cas, il peut s'agir d'habitats d'intérêt communautaire au titre de Natura 2000.

Surface concernée : **7 800 ha**

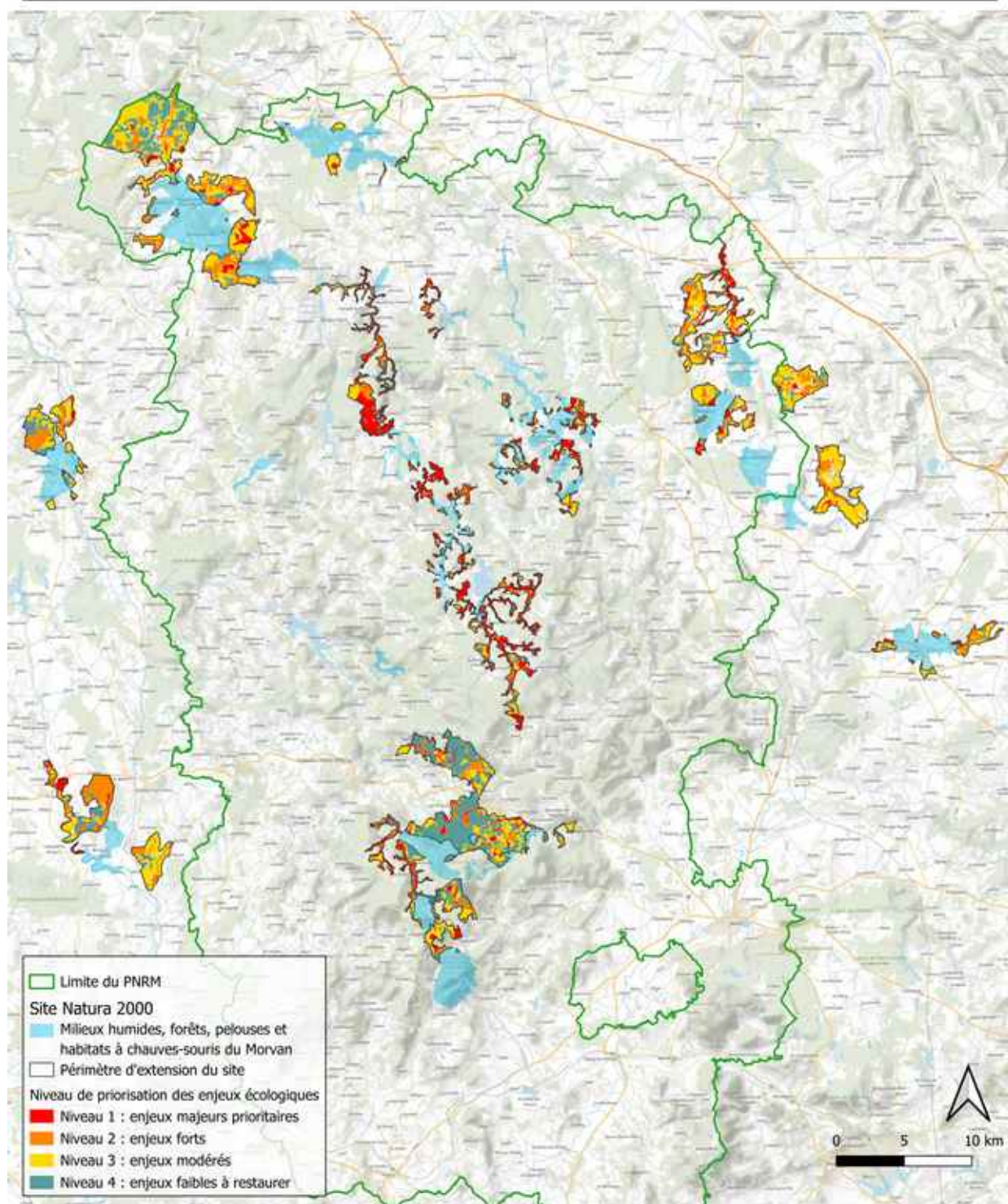
- surface forestière : 4 592 ha
- surface agricole : 2 564 ha
- surface autre : 644 ha

Niveau 4 : Secteurs à enjeux faibles. Sont inclus les forêts de résineux (forêts à valeur écologique à restaurer) et les zones de cultures. Si ces habitats peuvent être considérés comme altérés, ils peuvent abriter des habitats relictuels et localisés ou des enjeux annexes (haies, mares, chaos granitique, etc.). Une démarche de restauration peut être envisagée via l'outil Natura 2000.

Surface concernée : **4 682 ha**

- surface forestière : 3 115 ha
- surface agricole : 1 280 ha
- surface autre : 287 ha

**PERIMETRE D'EXTENSION DU SITE NATURA 2000
"MILIEUX HUMIDES, FORÊTS, PELOUSES ET HABITATS A CHAUVES-SOURIS DU MORVAN"**



Parc naturel régional du Morvan
Octobre 2025
Sources : IGN, PNRM, SHNA-DIAB, CBMP, CFNB, DRAAF